



REGLEMENT PARTICULIER RENCONTRES U11 SAISON 2023/2024



Article 1 : Application du règlement fédéral Mini Basket sorti en mai 2014.
Grand terrain, ballons T5 et paniers à 2m60.
Les rencontres se jouent en 4 contre 4
Défense « individuelle » obligatoire. Toutes défenses de zone tout terrain ou demi-terrain sont interdites.

Article 2 : Durée des rencontres :
Les rencontres sont composées de 4 périodes de 7 minutes.
Le temps de jeu est décompté.
Changements autorisés tout au long du match.

Article 3 : Règle de participation

Être licencié FFBB dans la catégorie U11 ou avoir un surclassement valable.

Article 4 : Valeur des paniers

- - Les tirs réussis hors de la raquette comptent 3 points
- - Les tirs réussis dans la raquette comptent 2 points
- - Les lancer-francs réussis rapportent 1 point

Article 5 : Temps mort
1 temps mort par période et par équipe.

Article 6 : Ligne des lancers-francs :
La ligne des lancers francs doit être avancée d'un mètre par rapport à la ligne officielle.

Article 7 : Fautes :
5 fautes personnelles par joueurs avant exclusions (adaptation possible si accord des deux éducateurs en cas de problème d'effectif ou de joueurs débutants)

4 fautes d'équipes avant réparation aux Lancer Francs.